

DENOMINATION

**COMMUNE
2016**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
ET L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Nombre de membres en exercice		: 15
Nombre de membres présents		: 10
Nombre de suffrages exprimés		: 12
Votes	Contre	0
	Pour	12

Date de la convocation le 04-04-2017

Séance du 12 avril 2017 à 20h30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr TESTON Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Mr André VOLLE,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	154 858,06 €	71 718,55 €	/	1 477 764,72 €	83 139,51 €
Opérations de l'exercice	1 086 306,67 €	1 273 840,27 €	391 458,05 €	436 818,60 €	1 477 764,72 €	1 710 658,87 €
TOTAUX	1 086 306,67 €	1 428 698,33 €	463 176,60 €	436 818,60 €	1 477 764,72 €	1 793 798,38 €
Résultat de clôture	/	342 391,66 €	26 358,00 €	/	/	316 033,66 €

Besoin de financement
Excédent de financement

26 358,00 €
/

Restes à réaliser

92 500,00 € 0,00 €

Besoin de financement des RAR
Excédent de financement des RAR

92 500,00 €
/

Besoin total de financement
Excédent total de financement

118 858,00 €
/

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

118 858,00 € au compte 1068 investissement

223 533,66 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations MM VOLLE - BEUGNET - GAUTHIER - CROZIER - CORNET - HILAIRE - TESTON - JOLLIVET.
PIQUEMAL - EUVRARD - BOUNIARD

Mme LEBRAT a donné procuration à M. GAUTHIER. Mme GRENIER a donné procuration à M. TESTON.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Pour expédition conforme, le 13 avril 2017.
Le Maire André VOLLE

DELIBERATION N° 2017/12



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

13 AVR. 2017